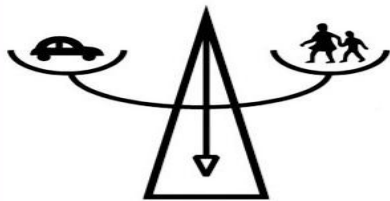


Association

## Les Droits du Piéton

en Gironde



c/o Maison de la Nature  
3 rue de Tauzia  
33800 BORDEAUX

☎ 06 63 53 35 56

Courriel : [ddpgironde@gmail.com](mailto:ddpgironde@gmail.com)  
[rene.vernay.33@gmail.com](mailto:rene.vernay.33@gmail.com)



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

04 février 2022

Notre association a pour premier but de préserver la liberté d'aller et venir à pied, partout dans la ville, dans des conditions plus sûres, plus confortables et plus agréables, avec une attention particulière pour les personnes vulnérables et les personnes à mobilité réduite ; elle contribue ainsi à la transformation de l'espace public urbain, pour qu'il cesse d'être conçu comme un espace de circulation et de stationnement pour les voitures, mais davantage comme un espace de vie, propice aux activités sociales.

C'est donc avec une très grande satisfaction qu'elle salue le premier Plan marche de la métropole bordelaise, à l'élaboration duquel elle a contribué . Soulignons que ce Plan marche n'est que le second existant en France, un autre existant à Strasbourg depuis plusieurs années .

Nous serons donc très attentifs à la manière dont il sera appliqué .

Alors que la marche et le vélo sont plébiscités à l'intérieur des Boulevards, il faut bien constater que le tissu urbain des banlieues limite encore leur usage .

L'enjeu est toutefois énorme tant pour la santé des Bordelais(es) que pour l'atteinte des objectifs de neutralité carbone .

La marche et le vélo, c'est bon pour la santé, c'est bon pour le climat .

Nous ne ferons pas aujourd'hui une analyse détaillée des 19 actions du Plan Marche, que nous soutenons toutes sans réserve . Nous en ajouterions même quelques-unes, cela viendra .

Mais nous souhaitons mettre un coup de projecteur sur quatre thèmes sur lesquels nous serons particulièrement vigilants .

### **Faire en sorte que les trottoirs et espaces piétons soient d'une qualité irréprochable**

Bordeaux Métropole peut certes s'appuyer sur les PAVE (plans communaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) , mais il s'agit là d'opérations d'envergure mobilisant des financements importants . A notre échelle, nous intervenons plus modestement par l'intermédiaire des « fiches piétons » (toute anomalie signalée par un adhérent fait l'objet d'une fiche transmise à la Métropole, laquelle règle généralement le problème en toute diligence) Lors de travaux de voirie, telle la requalification d'une voie urbaine, nous veillons à ce que les espaces piétons soient traités correctement (largeur des cheminements, localisation des plateaux de traversées piétons, respect des règles des places de stationnement automobile, ...)

### **Favoriser l'intermodalité marche transports en commun**

Le réseau de tramway bordelais est l'un des plus grands de France . Chaque station a une zone de chalandise d'environ 500 mètres autour d'elle . Encore faut-il que les cheminements qui y mènent soient praticables à tout public, y compris les personnes à mobilité réduite

Il convient également d'améliorer les correspondances entre deux lignes de bus . Elles se trouvent souvent à l'intersection de deux voies, et il faut absolument que le cheminement entre l'arrêt de descente et celui de montée soit lisible et praticable, en toute sécurité, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas

### **Promouvoir la marche par une signalisation adaptée**

Rares sont les signalisations à l'attention des piétons, existant sur Bordeaux ; elles présentent néanmoins déjà des inconvénients dans la mesure où elles ne sont pas homogènes, et où le choix des mentions indiquées relève plus de la publicité (les hôtels par exemple) que d'une incitation à la marche

Une charte métropolitaine permettra de répondre aux deux questions « Que signaler ? » et « Comment signaler ? », et nous apporterons notre contribution à l'élaboration de cette Charte . D'ores et déjà, il nous paraît indispensable de différencier deux types de signalisation

D'abord une signalisation de proximité qui permettra par exemple aux usagers des transports en commun de se diriger vers les équipements proches par l'itinéraire le plus praticable, et de retrouver cette station lors de leur retour

Et aussi le jalonnement d'itinéraires structurants, dont un schéma du type ReVe devra être établi . Non seulement il incitera à la pratique de la marche sur des distances supérieures au kilomètre, mais il contribuera à améliorer la lisibilité de la ville

### **Accompagner la mise en place du projet de Code de la Rue**

Nos modes de déplacement ont changé et se sont diversifiés. Ces nouveaux usages posent aujourd'hui la question d'une cohabitation sereine au sein de l'espace public.

La réglementation nationale définit un cadre à ces usages avec en point d'orgue, le Code de la Rue qui repose sur une triple notion :

- le respect mutuel de tous les acteurs de la voie publique, en rappelant aux automobilistes la nécessité de redoubler de vigilance envers les plus vulnérables ;
- le renforcement de la sécurité, avec la mise en place d'une signalisation claire, de règles de circulation et de stationnement spécifiques, et le port obligatoire d'un gilet de sécurité pour les cyclistes ;
- l'écologie, en favorisant les modes de circulation doux en ville.

A son échelle, notre association souhaite jouer un rôle majeur, en apportant son expérience et ses idées pour accompagner le projet de Code de la Rue au sein de la Métropole.

**René VERNAY (Président de l'Association)**

**Coordonnées : Les Droits du Piéton en Gironde – 3, rue de Tauzia – 33800 - Bordeaux**

**Tel : 06 63 53 35 56 - Courriel : rene.vernay.33@gmail.com**